

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 27 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 AVRIL 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mmes Anne SERRE - Laure FAUDEMÉR - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mmes Nicole COUTANT - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON

Absent sans pouvoir :
M. Alexis ARRAS

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jesus SIMON
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
M. Eric DARRIERE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2017 : SPECTACLE EQUESTRE DU 12 AOÛT 2017

Dans le cadre des spectacles présentés au cours de la saison festive et tauromachique 2017, la commission des fêtes populaires propose l'organisation d'un nouveau spectacle équestre 'CAVALERO' du directeur artistique ROBIN HASTA LUEGO, aux arènes de Dax, le samedi 12 août 2017 à 22 h 15.

Il est proposé de fixer les tarifs de ce spectacle et d'arrêter un certain nombre de mesures complémentaires.

En effet, le public pour ce spectacle équestre, accèdera aux arènes grâce à un billet numéroté qui permettra de répartir l'entrée des spectateurs.

Les tarifs sont définis de la façon suivante :

Tendidos : 17,50 €
Tendidos couverts : 14,50 €
Gradins supérieurs : 11,50 €

Entrée gratuite aux jeunes de moins de 15 ans, munis d'un billet.

Il convient d'adjoindre à ces tarifs les frais de gestion fixés à 1,50 € par billet.

Il est également proposé de prévoir le principe de remboursement des billets de ce spectacle sur présentation du billet acheté :

- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de report du spectacle. La demande devra être effectuée dans un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif des fêtes, exercice 2017, article FPOP 611, FPOP 70631.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ADOpte les tarifs ci-dessus proposés ainsi que les mesures complémentaires pour le spectacle équestre,

AUTORISE Madame Le Maire à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170427-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Avril 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».